

# CONSEIL D'ECOLE DU 06 juin 2016 DE L'ECOLE PRIMAIRE ELSA TRIOLET

**Parents élus présents :** Mesdames HATAT Valérie, ROBIN Myriam, CARRE Nelly, LIZIARD Aurore, ASSOGBA Marie-Pierre, HOARAU Linda, Anne-Laure BERNARDIN, BODU Fabienne, KNOOP Mareke, DAUDON Tony, Mme ZIDI, Mme ECHCHATBI Fatiha, Mme CHARTON Claire,

**DDEN :** Mme BRIAND

**Enseignants présents :** ACH Aurélie, FAVRE Tiphaine, MIELCZAREK Peggy, Amélie BILLAULT, Alice GALLON, NAAMOUNE Marie-Pierre, VENDEL Mathilde, VOISIN Nathalie, FAUVERGUE Dorothée, MARCHANDET Jérôme, MANCIOT Cyril, STROHEKER Nicolas

**DIRECTEUR :** Monsieur DUBIEF Bruno,

**Absents excusés :** Mme BOUDJEMAÏ (première adjointe), Mme ACH Aurélie, Mme SHAPIRO Vanessa

## Ouverture de la séance à 18h40.

### Deux secrétaires de séance :

M.MANCIOT (enseignant)

M. DAUDON (parent d'élève).

### Communication du collectif des directeurs de NANTERRE :

Monsieur DUBIEF informe les membres du conseil d'école que certaines écoles (huit) devraient se retrouver sans gardien durant les coupures de loge à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016 suite à la réorganisation du temps de service des gardiens.

L'ensemble des directeurs et directrices de Nanterre désapprouve cette mesure qui va compliquer le fonctionnement des écoles de 12h30 à 15h30.

### Effectifs, carte scolaire et résultats du mouvement :

Deux enseignants ont obtenu leur mutation : Mesdames ALLISY et BILLAULT ; Monsieur GUYOT, Mme DESGRANGES et Mme JANVIER sont nommés sur l'école.

Les postes de l'ULIS-ECOLE et du dispositif « Scolarisation des moins de trois ans » sont non pourvus à ce jour.

Les effectifs en maternelle :

Après avoir connu une baisse en 2015 ils sont à nouveau en forte hausse. 52 enfants nés en 2013 se sont inscrits en mairie au lieu de 34 en 2015. Cette situation est préoccupante.

Les effectifs sont les suivants : 47 PS + 34 MS + 44 GS = 125  $125 / 5 = 25,00$  élèves par classe.

Les effectifs en élémentaire sont les suivants : 40 CP, 32 CE1, 46 CE2, 35 CM1, 26 CM2, 12 ULIS-école soit 179 élèves / 8 = 22,38 élèves par classe. Ces effectifs peuvent évoluer en fonction des départs et des arrivées.

La question de l'évitement de l'école a été posée.

Concrètement, 52 enfants nés en 2013 relevant du secteur se sont inscrits en mairie. Cinq demandes de dérogations ont été faites pour quitter le secteur TRIOLET, huit ont été faites pour l'intégrer. La commission en a refusé trois pour des raisons d'effectifs citées plus haut, 2 ont été accordées pour rapprochement de fratrie.

Une demande pour un enfant de 2012 a été refusée et cinq demandes de maintien de dérogation de la GS au CP ont été faites.

Ce qui fait un total de 11 demandes pour intégrer ou rester sur l'école pour 5 demandes de sortie. Ces chiffres montrent qu'il n'y a pas d'évitement massif de l'école.

La structure maternelle:

- 1 ps = 24
- 1 ps = 23
- 1 ms = 25
- 1 ms/gs = 18 gs + 8 ms = 26
- 1 gs = 26

La structure élémentaire :

- 1 cp = 20
- 1 cp = 20
- 1 ce1/ce2 = 10 ce1 + 13 ce2 = 23
- 1 ce1/ce2 = 11 ce1 + 13 ce2 = 24
- 1 ce1/ce2 = 11 ce1 + 12 ce2 = 23
- 1 ce2/cm1 = 9 ce2 + 14 cm1 = 23
- 1 cm1/cm2 = 10 cm1 + 13 cm2 = 23
- 1 cm1/cm2 = 11 cm1 + 13 cm2 = 24
- 1 ULIS ECOLE = 12

#### **Dispositif « Plus de maîtres que de classes » :**

C'est un dispositif qui vise à prévenir la difficulté scolaire. Ce poste sera tenu par M. MARCHANDET. Il est positionné principalement sur le cycle II. Le directeur rappelle qu'en aucun cas il ne peut assurer le remplacement d'enseignants absents.

#### **Dispositif « Moins de trois ans » :**

Il s'adresse aux enfants qui ont 2 ans révolus. Les enfants scolarisés ne peuvent pas fréquenter la restauration scolaire, l'accueil du matin et du soir ainsi que le centre du mercredi. L'enseignant est pour le moment non nommé. Il s'agit d'un poste fléché. C'est-à-dire que l'enseignant est volontaire. C'est aussi le cas de l'ATSEM.

#### **Le dispositif VIGIPIRATE :**

Les principales consignes de sécurité sont rappelées.

Un avenant au PPMS a été préparé. Il s'agit de définir les conduites à tenir en cas d'attaque terroriste sur l'école : fuir ou se cacher. Quels réflexes avoir s'il faut se cacher : barricader les portes, masquer les ouvertures, faire le silence, contacter les secours, etc. Une fiche a été remise où des consignes sont données.

Par où fuir si la fuite est la meilleure conduite à adopter, quel chemin emprunter ?  
Il reste à valider ce PPMS.

### **L'enseignement des langues et l'évitement du collège Paul Eluard :**

Chaque enseignant doit assurer 54 heures annuelles d'enseignement des langues. Ce qui est le cas sur l'école qui a mis en place une progression commune et qui utilise la même méthode d'enseignement quelque soit le niveau de classe.

Certains parents prétendent que les élèves de 6° issus de l'école Elsa TRIOLET auraient un niveau moins bon que les autres. L'ensemble de l'équipe enseignante est étonné de cette information car le collège avec lequel on travaille en étroite collaboration dans le cadre du REP (Réseau d'Education Prioritaire) n'a jamais fait aucun retour sur un quelconque déficit des élèves de TRIOLET. Cette question sera abordée avec le principal du collège.

En ce qui concerne le collège, 7 élèves du secteur TRIOLET sur 28 ont fait une demande de dérogation pour des collèges hors secteur. Essentiellement pour des choix de langues vivantes ou pour des parcours scolaires particuliers relevant de classes de 6° à horaires aménagés.

La question de l'évitement pourrait être travaillée dans le cadre du réseau. Le coordonnateur du réseau sera sollicité par l'école sur cette question.

Le directeur rappelle que lors de la réunion des parents des futurs 6° beaucoup de questions ont porté sur les abords du collège et la sécurité.

### **Les évaluations CE2**

Les parents souhaiteraient voir apparaître sur le site de l'école les résultats globaux des évaluations passées en CE2. Il est rappelé que l'objectif de ces évaluations n'est pas de classer les écoles entre elles mais que c'est un outil de différenciation qui permet d'identifier avec précision les besoins particuliers de chaque élève en matière d'apprentissage.

Le directeur rappelle qu'il ne s'agit pas d'une compétition dans laquelle seraient engagées les écoles de la République.

### **Absentéisme et décrochage scolaire**

Les parents d'élèves souhaitent connaître les procédures existantes lorsque l'école est confrontée à des cas d'absentéisme ou de décrochage scolaire.

La première étape est un dialogue avec les parents concernés pour rappeler l'obligation scolaire en élémentaire et l'obligation d'assiduité en maternelle.

Il reste la possibilité de faire un signalement de niveau 1 pour quatre demi-journées d'absence non justifiées, de niveau 2 si cela continue. Une cellule de la DSDEN centralise ces signalements et se charge de les traiter. L'absentéisme peut aussi entrer dans le cadre d'une information préoccupante en direction de l'ASE.

Le décrochage scolaire relève de facteurs multiples. La première réponse en cas de dysfonctionnement d'un élève est la tenue d'une Equipe éducative présidée par le directeur. Il s'agit d'apporter des réponses et des solutions, d'aider et d'accompagner.

### **Enseignement de l'EPS :**

Des parents s'interrogent sur le nombre d'heures d'EPS dispensées et sur le nombre de parcours sportifs attribués dans le cadre des parcours partenariaux.

Le cadre légal est de 108 heures annuelles, 3 heures par semaine.

Les parcours sont attribués par une commission partenariale. Un tableau synthétique des demandes des parcours et des attributions sera établi et présenté en conseil d'école. Les parcours EPS sont intéressants car ils permettent d'inculquer de nombreuses valeurs entrant dans le cadre de l'Education Morale et Civique (EMC).

### **La coopérative et la coopérative de classe :**

Le dernier appel de fonds a permis d'affecter 83 euros aux classes d'élémentaire (110 euros lors du premier appel) et 108 euros aux classes de maternelle (196 euros en lors du premier appel). Les cahiers de coopérative de classe sont consultables par les parents qui le souhaitent. La soirée TRIOLIVRES a rapporté 318 euros. La vente de torchons organisée par l'APE a permis de récolter 465 euros qui devraient financer un spectacle l'année prochaine.

### **Le site de l'école**

Le site est maintenant réactivé. Les listes de fournitures scolaires seront consultables sur le site.

### **Les projets de l'école**

De nouveau, les parents expriment le souhait de voir l'école organiser un carnaval. L'école ne souhaite pas s'engager dans ce type de projet et souhaite garder son indépendance en ce qui concerne ses choix. L'intérêt pédagogique des projets est indéniable mais il est nécessaire de prioriser et de hiérarchiser.

La semaine des parents en maternelle a été une réussite malgré une participation aléatoire selon les classes.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 8h45

